



## Tarifs des prestations de transaction

### **Base d'honoraires prévus au mandat**

Forfait de 0 à 50 000 €	:	De 1 800 à 5 000 € TTC*
De 51 000 € à 70 000 €	:	De 5 000 à 6 000 € TTC*
De 71 000 € à 100 000 €	:	De 6 000 à 7 000 € TTC*
De 101 000 € à 200 000€	:	De 7 000 à 11 000 € TTC*
De 201 000 € à 400 000 €	:	De 11 000 à 25 000 € TTC*
Au-delà de 401 000 €	:	Nous consulter pour devis

Les honoraires s'entendent sur le prix de vente net. La charge des honoraires est définie au mandat.

\*Une modification pourra être appliquée au barème en accord avec le mandant selon les particularités du dossier.

Seuls les honoraires définis au mandat en accord avec le mandant sont contractuels.

### Tarif d'estimation valeur vénale :

Appartement / Maison	:	De 138 € à 180 € TTC*
Commerces, immeubles, dépôt, etc...	:	De 180 € à 360 € TTC*

(Barèmes établis sur la base d'une TVA à 20%)



## Tarifs des prestations de location

### - Honoraires gestion locative

#### **7.2% TTC des montants encaissés comprenant :**

- la recherche du locataire (publicités + visites)
- vérification de la solvabilité du dossier locataire
- constitution du dossier garant
- établissement du bail
- états des lieux d'entrée et de sortie
- encaissement des loyers par prélèvement automatique
- déclaration de revenus locatifs
- réclamation chaque année de l'entretien de chaudière et attestation d'assurance

#### Honoraires agence définis entre les parties au mandat:

Plafonnés au maximum selon Loi Alur à 11€ du m<sup>2</sup> pour le locataire

(8 euros : prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail

+ 3 euros : rédaction de l'état des lieux d'entrée)

Base identique pour le propriétaire avec une facturation minimale de 360 euros pour le propriétaire

### - Honoraires location simple

#### **Propriétaires souhaitant gérer seuls les encaissements**

- recherche locataire (publicités + visites)
- établissement du bail
- états des lieux d'entrée et de sortie

#### Honoraires agence définis entre les parties au mandat:

Plafonnés au maximum selon Loi Alur à 11€ du m<sup>2</sup> pour le locataire

(8 euros : prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail

+ 3 euros : rédaction des états des lieux d'entrée et de sortie)

Base identique pour le propriétaire avec une facturation minimale de 360 euros pour le propriétaire

(Barème établi sur la base d'une TVA à 20%)

## Tarif d'estimation valeur locative

Appartement / Maison : De 138 € à 180 € TTC\*

Commerces, immeubles, dépôt, etc... : De 180 € à 360 € TTC\*